

Intervention d'Olivier Paon lors de l'AG de l'ACR le 16/11/23.

Il a exprimé la satisfaction de l'AASGO de participer à l'AG de l'ACR car beaucoup d'adhérents de l'Amicale sont porteurs de parts du FCPE et les ont conservées.

Les actionnaires salariés détiennent 8% du capital, et représentent 12% des voix à l'AG des actionnaires.

L'action Orange reste autour de 11 euros depuis plusieurs semaines; le dividende a été proposé à 0,72 euros puis sera proposé à 0,75 euros.

Les actions de l'AASGO ont été nombreuses et dynamiques : formations, échanges avec les membres, rencontres des actionnaires salariés et anciens salariés, assemblée générale annuelle. Le colloque qui s'ensuit est toujours très attendu : cette année avec les experts, ont été abordées les thématiques de l'ESG et le rachat des actions pour la création de valeur pour les actionnaires salariés.

L'AASGO entretient un dialogue régulier avec la nouvelle équipe dirigeante sur les sujets stratégiques et l'actionnariat salariés.

La délégation au Conseil de surveillance du FCPE Orange Action, menée par le Président Marc Maouche, est vigilante et agit, tout au long des conseils, en faveur de la défense des intérêts des actionnaires salariés et anciens salariés ainsi que de la performance du groupe Orange.

Toutes les résolutions soutenues par l'AASGO sont passées lors de l'AG du groupe en mai 2023. Au sein du Conseil, l'AASGO est la seule association à défendre les positions des actionnaires anciens salariés et des retraités.

Les enjeux sont importants ; deux élections se tiendront en 2024 :

- La première, en janvier, pour l'élection de l'administrateur représentant les actionnaires salariés au Conseil d'administration du groupe (1 siège sur un total de 15 membres)

- La deuxième, courant 2024, concernera l'élection des membres du Conseil de surveillance du FCPE (12 titulaires et 12 remplaçants).

L'AASGO est arrivée première organisation lors de la dernière élection.

Les retraités et anciens salariés ont été privés de scrutins pour la première élection, celle de leur représentant au Conseil d'administration du groupe. L'AASGO fait savoir, avec force, que cette situation est intolérable, les anciens salariés représentant 45% des avoirs du FCPE, pour un actionnariat stable et fidèle.

L'AASGO, qui défend les intérêts des anciens salariés et retraités, compte sur leur vote à la seconde élection pour obtenir la majorité des sièges.